

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 038-213802358-20231117-352023-DE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Sept

**Délibération n° 35-2023**

**Objet : Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde**

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept novembre,  
A 18 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 09 novembre 2023

**Etai~~ent~~ présent(e)s** : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, S. TOUSSAINT, S. TRESSE, P. CULLAZ,

**Absent(e)s/Excusé(e)s** : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, S. TOUSSAINT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile rappelle que tout maire est tenu

- D'informer ses administrés de la présence de risques majeurs sur le territoire communal
- De gérer la crise lorsque celle-ci survient sur le territoire communal

Pour gérer une crise, qu'elle que soit sa nature et son ampleur, le maire doit pouvoir s'appuyer sur des moyens et des procédures préalablement définis dans un document court, clair et opérationnel. C'est tout l'enjeu du PCS dont l'objectif est de guider l'action du maire et de ses équipes dans la gestion de crise et permettre ainsi de limiter pertes de temps et actions improvisées aux conséquences non maîtrisées.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du lancement de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du lancement de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde
- **Nomme** le 1<sup>er</sup> adjoint comme référent, il sera chargé de mener à bien cette élaboration, sous la responsabilité du Maire
- **Autorise** Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde et à signer tout document s'y rapportant

7 Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à  
MIRIBEL-LANCHÂTRE,  
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,  
Michel GAUTHIER



**Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture**